



LIGUE DE FOOTBALL DE LAGUYANE

Fondée le 20 octobre 1962 - Affiliée à la Fédération Française de Football

Membre de l'Union Caribéenne de Football Membre de la CONCACAF

Tél. : 0594 28 91 55 Fax : 0594 30 91 98

Email : football.guyane@wanadoo.fr

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR

Réunion du 06 octobre 2025 : Début de la séance 18h45

ORDRE DU JOUR :

- 1- VALIDATION DU PROCES VERBAL DU 23 SEPTEMBRE 2025
- 2- INFORMATION DU PRESIDENT
- 3- INTEGRATION DU CLUB DE AJS KOUROU EN REMPLACEMENT DU KOUROU FC – CHAMPIONNAT U19
- 4- VALIDATION DU NOMBRE DE U20 PARTICIPANT AU CHAMPIONNAT U19
- 5- DISPOSITION PARTICULIERE DU CHAMPIONNAT SENIOR FEMININ R1
- 6- VALIDATION DES CALENDRIERS JEUNES FOOT-LIBRE ET FUTSAL SENIOR R2
- 7- VALIDATION DES ARBITRES NOUVELLEMENT FORMES AYANT REUSSIS A L'EXAMEN
- 8- GRILLE DES OFFICIELS 2025-2026
- 9- CAISSE DE PEREQUATION FUTSAL 2025-2026 / MISE A JOUR SUITE MODIFICATION CALENDRIERS
- 10- DISPOSITION EXCEPTIONNELLE DU CHAMPIONNAT U11 POULE OUEST
- 11- DISPOSITION EXCEPTIONNELLE DU CHAMPIONNAT U13 POULE OUEST

Présents :

Steven CAROUPANAPOULLE ; Teed GASPARD ; Muriel NOUREL-ICARÉ ; Florentin POPIEUL ; Roberto EUGENE ; Judes AGATHON ; Patrick JEAN-BAPTISTE-NICOLAS ; Yannick MARIEMA-HORTH ; Andral CHALOT ; Yasmina MERILLE ; Guy Grégory PRÉVOT ; Désiré Harold KAKAÏ ; Faufé DJABA ; Bernadin MONIMONFOU ; Muriel HIGHT ; Franck JACQUET ;

Absents Excusés

Sandrine ASDRUBAL

Absents

Rollin BELLONY

1- VALIDATION DU PROCES VERBAL DU 23 SEPTEMBRE 2025

LE COMITE DIRECTEUR

À l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE de valider le procès-verbal du comité directeur du 10 juillet 2025.

2- INFORMATION DU PRESIDENT

- Assemblée Générale Extraordinaire de la LAGF le samedi 11 octobre à Saint-Martin. Le 1^{er} VP de la LFG et Vice-Président de la LAGF, Monsieur Teed GAPARD fera le déplacement à cette occasion.

3- INTEGRATION DU CLUB DE AJS KOUROU EN REMPLACEMENT DU KOUROU FC – CHAMPIONNAT U19

Suite au désengagement du Kourou FC de l'ensemble des compétitions de la Ligue de Football de la Guyane, acté par courrier en date du 8 septembre 2025, et à la suite du courrier de l'AJS Kourou, reçu le 24 septembre 2025, justifiant une augmentation de ses effectifs en catégories U17, U18 et U19, consécutive au retrait du Kourou FC du championnat U19, la situation fait apparaître une réorganisation de l'offre de pratique sur le territoire de Kourou, nécessitant un accompagnement adapté des acteurs locaux.

Après échanges et discussions,
Désiré Harold KAKAI, n'ayant pris part aux échanges ainsi qu'au vote.

LE COMITE DIRECTEUR

À l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE de valider l'intégration de l'AJS Kourou au championnat U19. Demande a la CROC de procéder à la modification susmentionnée.

4- VALIDATION DU NOMBRE DE U20 PARTICIPANT AU CHAMPIONNAT U19

Vu l'article 153 des règlements généraux de la FFF

Vu l'article 1 de l'annexe 2 des règlements sportifs généraux de la LFG

Après échanges et discussions,

LE COMITE DIRECTEUR

À la majorité des membres présents,

DÉCIDE de fixer à 5 le nombre de U20 autorisés à participer au championnat U19, par feuille de match. Cette mesure vise à permettre une transition encadrée vers le football senior tout en maintenant l'attractivité et la compétitivité du championnat U19.

5- DISPOSITION PARTICULIERE DU CHAMPIONNAT SENIOR FEMININ R1

Afin de favoriser le développement de la pratique féminine, et compte tenu du nombre restreint d'équipes engagées, la Commission Régionale d'Organisation des Compétitions (CROC), en accord avec l'Équipe Technique Régionale, propose la mise en place d'un système de phases "play-in" et "play-out".

À l'issue de la phase régulière, les équipes seront réparties comme suit :

- La phase "play-in" réunira les équipes classées 1re, 2e et 3e,
- La phase "play-out" regroupera les équipes classées 4e, 5e et 6e.

Un classement final sera établi à l'issue de cette seconde phase. L'équipe terminant première de la phase "play-in" sera déclarée championne régionale. Les équipes suivantes compléteront le classement général.

Cette formule vise à maintenir une dynamique compétitive et une équité sportive, tout en assurant un volume de jeu suffisant pour toutes les équipes engagées.

LE COMITE DIRECTEUR

À l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE de valider cette disposition pour la saison 2025-2026.

6- VALIDATION DES CALENDRIERS JEUNES FOOT-LIBRE ET FUTSAL SENIOR R2

Suite à la transmission des calendriers U15 – R1 poule A, U15 – R2, U17-R1 poule A, U17-R2 en foot-libre et Sénior Masculin R2 Futsal.

LE COMITE DIRECTEUR

À l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE de valider les calendriers cités.

7- VALIDATION DES ARBITRES NOUVELLEMENT FORMES AYANT REUSSIS AUX EXAMENS

À la suite des Formations Initiales d'Arbitrage (FIA) Foot-libre et Futsal qui se sont déroulées durant le mois de septembre 2025, il est soumis à validation la liste des lauréats suivants :

Liste des candidats de la FIA Foot Libre admis :

Justiana ABE – Licence :

Theo GONZALEZ – Licence :

Adrien DIKAN – Licence :

Donald MICHAUD – Licence :

Bryan ROJAS CALVIM – Licence :

Jeffe DUBOIS – Licence :

Woladerson DORENARD – Licence :

Aroldson SAMPANJE – Licence :

Andowelii SEKENDE – Licence :

Eugène JEAN-JACQUES – Licence :

Watson BAZILE – Licence : 9603434016

Shenyda JACOBI – Licence :

Jean-Eddy BOSSE – Licence :

Jean-Yves DELPE – Licence :

Norwenson CYMITE – Licence :

Abelardo ROMAIN – Licence :

Wood MICHEL – Licence :

Andy CLAIRIN – Licence :

Liste des candidats de la FIA Foot Libre admis :

CHARLES Keyranne – Licence :

DOMINIQUE Manidjie – Licence :

DORCENT Needy-Love – Licence :

HICIANO Audry – Licence :

JAMES Cassiopé – Licence :

JOSEPH Dyclann – Licence :

MACIEL DE ALMEIDA Edelolinda – Licence :

MARTIN Williana – Licence :

MARTINEZ Arnold – Licence :

NASCIMENTO DA SILVA Patricia – Licence :

QUARESMA DE ALMEIDA Gabriel Douglas – Licence :

VILHENA NONATO Luciva – Licence :

Félicitations aux candidats admis.

Nous vous remercions pour votre engagement dans le développement du football et futsal en Guyane.

LE COMITE DIRECTEUR

À l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE de valider les lauréats. Demande à l'administration de créer les fiches arbitres à cet effet.

8- GRILLE DES OFFICIELS 2025-2026

Après échanges et discussions,

LE COMITE DIRECTEUR

À l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE de valider la grille des officiels 2025-2026

9- CAISSE DE PEREQUATION FUTSAL 2025-2026 / MISE A JOUR SUITE MODIFICATION CALENDRIERS

Après échanges et discussions,

LE COMITE DIRECTEUR

À l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE de valider les modifications de la caisse de péréquation 2025-2026.

10- DISPOSITION EXCEPTIONNELLE DU CHAMPIONNAT U11 POULE OUEST

Considérant les recommandations émises par la Direction Technique Nationale et validées en concertation avec le Directeur Technique Régional, Monsieur Marvin DESMANGLES, la responsabilité de la mise en œuvre opérationnelle est confiée à Monsieur Arnaud KLOETZLEN, Conseiller Technique Régional. Cette décision s'inscrit dans une démarche de cohérence territoriale et de déploiement harmonisé des orientations techniques nationales, dans l'intérêt du développement structuré du football sur l'ensemble du territoire.

Après échanges et discussions,

LE COMITE DIRECTEUR

À l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE de valider cette disposition.

11- DISPOSITION EXCEPTIONNELLE DU CHAMPIONNAT U13 POULE OUEST

À la suite de la demande initiée par le Département de l'Ouest, en accord avec l'ensemble des clubs concernés, et dans un objectif partagé de favoriser et renforcer la pratique des jeunes en catégorie U13, une réflexion a été engagée quant à la structuration de la compétition pour la saison en cours.

Il a été collectivement constaté que la mise en place d'une phase de brassage ne présente pas d'intérêt opérationnel, dans la mesure où elle n'entraînerait aucune modification significative de la composition de la poule U13 Ouest. Par ailleurs, elle aurait pour seul effet de retarder le lancement de la seconde phase de championnat, sans bénéfice réel en termes d'équité ou de niveau de jeu.

En conséquence, et afin de garantir un volume de pratique conséquent et adapté aux besoins de développement des jeunes joueurs, il est proposé et demandé que le championnat U13 du secteur Ouest démarre directement sous la forme d'une phase unique en aller-retour.

Après échanges et discussions,

LE COMITE DIRECTEUR

À l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE de valider les modifications de la caisse de péréquation 2025-2026.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare la séance close et la lève le 06/10/2025 à 22h45.

Le Secrétaire Générale Adjoint

Florentin POPIEUL



Le Président

Steven CAROUPANAPOULLE

